

**AVIS PUBLIC**

**ORDONNANCES**

**PRENEZ AVIS** que lors de sa séance ordinaire du 8 juin 2026, le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a édicté les ordonnances suivantes :

**OCA26 22017**– Résolution CA26 220111 (dossier 1269536001)

Ordonnance relative à l'exécution des travaux de construction d'un massif et la reconstruction de la chaussée démolie sur les rues Saint-Patrick, Bridge et Wellington

*Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20.1)*

**OCA26 22018 à OCA26 22021** – Résolution CA26 220112 (dossier 1269838002)

Ordonnances relatives à la programmation des événements publics de l'arrondissement du Sud-Ouest – séance du 8 juin 2026 :

*Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20)*

*Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8)*

*Règlement d'urbanisme du Sud-Ouest (01-280, article 531 paragr. 1<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup>)*

*Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3 paragr.8<sup>o</sup>)*

Ces ordonnances peuvent être consultées au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1<sup>er</sup> étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Fait à Montréal, le 12 juin 2026.

Le secrétaire d'arrondissement,  
Daphné Claude